

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Pierre-Louis Portier, Anne-Marie von Arx-Vernon, Pierre Weiss, Gabriel Barrillier, Patrice Plojoux, Christian Brunier, Ariane Wisard-Blum, Stéphanie Nussbaumer, Thierry Charollais, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Jocelyne Haller, Georges Letellier, Louis Serex, Alain-Dominique Mauris, Esther Alder et Alain Etienne*

*Date de dépôt: 7 septembre 2004*

*Messagerie*

## **Proposition de motion pour une réforme du fonds d'équipement communal (FEC)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'inquiétude des communes, exprimée notamment par le biais des motions communales 1530, 1538, 1539 et 1553, redoutant de devoir faire face à des charges exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire;
- le manque de stabilité de la dotation annuelle du fonds d'équipement communal (FEC) empêchant une gestion cohérente sur le long terme des moyens disponibles;
- la diversité des prises en charges proposées au FEC mise en exergue par le récent débat budgétaire 2004 et donc la nécessité de définir clairement les domaines et conditions d'intervention dudit fonds d'équipement;

invite le Conseil d'Etat

en collaboration avec le comité du FEC et l'Association des communes genevoises (ACG) :

- à redéfinir clairement les domaines et conditions d'intervention du FEC;
- à proposer toutes modifications de lois, statuts ou règlements visant à assurer la prévisibilité des recettes du FEC et à en faciliter le fonctionnement sur le long terme.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les récentes motions communales demandant à notre Grand Conseil de légiférer pour que soit créé un fonds cantonal de compensation pour charges communales exceptionnelles résultant de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire, ont provoqué un intéressant débat en commission des affaires communales, régionales et internationales. Cela a révélé la nécessité de trouver une solution claire et sur le long terme pour résoudre les problèmes posés.

Si les nombreuses auditions ont permis de vérifier les besoins de quelques communes financièrement défavorisées, elles ont aussi permis de constater qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouvel instrument permettant la prise en charge à court et à long terme de dépenses d'investissements auxquelles lesdites communes devraient éventuellement faire face, le FEC devant, moyennant quelques adaptations, répondre aux vœux des communes.

Par contre, il n'a pas été donné de réponse unanime et définitive concernant la prise en charge éventuelle de dépenses d'investissement et de fonctionnement supplémentaires consécutives à des mesures d'aménagement qui seraient de nature à peser anormalement sur les budgets des communes concernées.

Par ailleurs se posent les questions du financement régulier et sur le long terme du FEC ainsi que ses missions.

C'est pourquoi les auteurs de cette motion souhaitent confier au Conseil d'Etat le soin de moderniser le système actuel et, en collaboration avec l'ACG et les membres du comité de l'actuel FEC, de faire toutes propositions dans ce sens.

Nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés que vous serez d'accord de soutenir cette motion.